



▼ Mécanique automobile

Votre activité produit différents types de déchets, qu'il est de votre responsabilité de faire traiter dans les filières conformes. Certains déchets présentent un risque pour l'homme et l'environnement et nécessitent des précautions particulières.

ICPE ?

Votre garage relève-t'il de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement?

Si vous stockez des pneus, des véhicules hors d'usage ou que certains produits et équipements sont présents dans votre entreprise, vous pouvez être concerné. C'est une question de seuils. Votre Chambre de Métiers peut vous aider à y voir plus clair! Le contrôle et l'instruction des dossiers ICPE sont assurés par la DEAL.

Réduire l'impact de votre activité

Où installer votre garage? Comment maîtriser les nuisances de votre activité?

▶ **Le service urbanisme de votre mairie peut vous informer.**

- Avant de signer un bail commercial, aménager ou acheter un terrain ou un local, renseignez-vous pour connaître les activités autorisées dans votre zone et les projets.

▶ **Des professionnels à votre service**

- Bruits, émanations, odeurs, le Code de l'environnement fixe des seuils à respecter pour protéger vos salariés et le voisinage.
- Des équipements moins bruyants et moins polluants existent.
- Bruit: des prestataires en acoustique proposent des mesures et du conseil.

Voir: AIEE, APAVE, Ginger Cebtp, PHPS, Socotec (liste non exhaustive).

Déchets : les bons réflexes

La loi interdit tous systèmes d'élimination des déchets pouvant nuire à l'environnement (dépôts sauvages, brûlage, abandon). En cas de pollution, votre responsabilité civile et pénale peut être engagée. Contrôles: police municipale, DEAL, Brigade Nature de l'océan Indien.

LES RÈGLES POUR UNE BONNE GESTION DES DÉCHETS

▶ **RÉDUIRE** quantité et toxicité de vos déchets.

- Demander des emballages consignés (fûts etc), des livraisons en vrac
- Faire le choix des éco-technologies

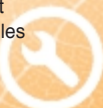
▶ **SÉPARER** les différents types de déchets.

- Déchets dangereux/non dangereux
- recyclables/non recyclables

▶ **EXIGER LA TRAÇABILITÉ** : factures, bons de prise en charge, bordereaux de suivi, autant de preuves de la bonne élimination de vos déchets à réclamer à vos prestataires.

▶ **REFACTURER AU CLIENT**

- L'élimination de vos déchets a un coût. Il doit être intégré dans votre tarif horaire ou dans les prix de vos prestations.



Huile de vidange : une collecte gratuite

Chaque année à La Réunion plus de 1 500 tonnes d'huile de moteur usagée sont collectées. Cette huile est valorisée à l'usine de Bois-Rouge pour produire de l'électricité !

Un service gratuit.

La société STAR détient l'agrément de ramassage pour le département de La Réunion. Sur simple appel elle vient collecter gratuitement dans votre entreprise dans un délai de 15 jours, tout lot d'huile usagée supérieur à 600 litres.

STAR: Tél.: 0262 47 35 50 - Fax: 0262 47 74 35

La nature a horreur de l'huile!

- Si elle est rejetée dans la nature, l'huile de vidange a un impact nuisible sur l'environnement (faune, flore, eau) et pour l'homme. Le Code de l'environnement prévoit des amendes pour tout rejet d'huile usagée dans la nature.

Attention au stockage:

- Prévoir un contenant étanche, avec un bac de rétention adapté, sur un sol étanche à l'abri de la pluie et accessible au camion de collecte.

Mélanges interdits:

- Jamais de mélange avec des solvants ou des carburants (risque d'explosion) ni avec d'autres produits liquides, ou de l'eau. La gratuité du service dépend de la qualité de l'huile récupérée. Un échantillonnage est réalisé à chaque collecte pour en vérifier la qualité.

Batteries et pneus : retour fournisseur

Batteries et pneus sont vendus avec une éco-participation qui finance la filière de recyclage.

Vos fournisseurs doivent vous les reprendre gratuitement au prorata des quantités qu'ils vous ont vendues.

Des filières opérationnelles:

- Les pneus sont recyclés localement pour produire des sols souples.
- Les batteries sont dépolluées dans des usines agréées en Métropole.

Stockage approprié pour éviter incendies et pollutions:

- Pneus: limiter les quantités stockées.
- Batteries: en bac de rétention à l'abri de la pluie et sur sol étanche.

Le choix des fournisseurs en règle:

- Ils doivent cotiser aux éco-organismes locaux ATBR (pour les batteries) et AVPUR (pour les pneus) et vous proposer ainsi un vrai service de reprise.

- Contact des éco-organismes: ATBR et AVPUR
Tél.: 0262 21 26 73

Un stock historique?

- Pour les grandes quantités de pneus ou de batteries stockées de longue date, vous devrez demander un devis aux prestataires agréés et payer pour le traitement.

Batteries

- **ATBR Tél.: 0262 21 26 73**
- **CRMM Tél.: 0262 53 17 60**
- **STARDIS Tél.: 0262 47 35 50**

Pneus

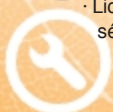
- **AVPUR: Tél.: 0692 61 40 21**
- **SOLYVAL: Tél.: 0262 38 88 78**
- Tarif indicatif: 0,5€ à 1,30€/kg**

Les autres déchets dangereux

Ils doivent être séparés des déchets banals et traités dans des filières agréées. La convention internationale de Bâle interdit leur exportation vers des pays ne pouvant assurer leur traitement de manière satisfaisante pour l'homme et l'environnement.

Déchets dangereux les plus fréquents de votre activité:

- Liquides: solvants usagés, liquides de refroidissement, liquides de frein, restes de peinture, boues des séparateurs hydrocarbures...



- Solides: aérosols, filtres à huile et à gazoil, emballages et bidons souillés, chiffons souillés, filtres d'extraction des cabines de peinture, plaquettes de frein avec amiante...

- ▶ **Traçabilité obligatoire:** prouvez la bonne élimination de vos déchets dangereux grâce aux Bordereaux de suivi de déchets (les BSD) remis par vos prestataires de transport et de traitement:

Prestataires:

- STARDIS (Saint-André)
Tél.: 0262 47 35 50 Fax: 0262 47 74 35
E-mail: joanny.cadet@sitagroup.com
- CLIKECO (Etang Sale) www.clikeco.com
Tél.: 0262 88 18 58 Port: 0692 67 66 97
E-mail: francois.miyeli@clikeco.com
- Autre prestataire d'export pour traitement Métropole:
- SCTE Tél.: 0262 55 27 27 _ Fax: 0262 55 17 78
E-mail: scte.vb@wanadoo.fr

- ▶ **Bien choisir le prestataire de transport**

- Plusieurs prestataires de transport par route de déchets dangereux agréés¹ existent à La Réunion.

¹(inscrits en préfecture au registre des transporteurs par route de déchets dangereux et respectant la réglementation ADR – liste sur demande auprès de la préfecture). Ils doivent vous garantir la traçabilité de vos déchets jusqu'à la filière agréée.

La prévention des pollutions

Les produits et déchets dangereux ne doivent pas polluer le milieu naturel.

ÉQUIPEZ-VOUS DE MATÉRIEL DE STOCKAGE ADAPTÉ

- ▶ **Le bac de rétention:**
un équipement obligatoire.
 - Tous les produits et déchets dangereux doivent être stockés sur bac de rétention.
- ▶ **Kit de dépollution :** de l'absorbant à portée de main permet de limiter l'impact des pollutions accidentelles.

Liste non exhaustive:

- VIVOM: Tél.: 0262 42 70 00
Fax: 0262 42 04 05
E-mail: contact@watertechnology.fr
- STARDIS: Tél.: 0262 47 35 50
Fax: 0262 47 74 35
E-mail: joanny.cadet@sitagroup.com

Liste non exhaustive:

- ANZEMBERG: Tél.: 0262 42 43 44
- BOURBON PLASTIQUE ROTOMOULAGES:
Tél.: 0262 58 37 37
- FCI PLASTIPUR: Tél.: 0262 91 91 91
- OISEL: Tél.: 0262 21 92 57

- ▶ **Débourbeur-deshuileur (ou séparateur hydrocarbure)**

- C'est l'équipement recommandé pour prétraiter les eaux souillées de vos ateliers.
- Le bon moyen d'être en conformité avec la réglementation et d'anticiper le contrôle des mairies.

- ▶ **Les technologies propres :** de plus en plus utilisées par les professionnels, elles permettent de faire des économies sur le poste déchets.

- Fontaines de dégraissage biologique
- Fontaines mobiles pour le dégraissage des freins
- Systèmes de nettoyage des pistolets de peinture sans solvant
- Solutions de nettoyage des véhicules à la vapeur ou à base de produits naturels.



Les déchets banals

DÉCHETS BANALS LES PLUS FRÉQUENTS DE VOTRE ACTIVITÉ

Pièces de tôles, pare-brises, pare-chocs, phares, disques d'embrayage, plaquettes de frein sans amiante, filtres à air, pots d'échappement, amortisseurs, papiers, cartons, emballages plastiques, pré-filtres et filtres de plafonniers des cabines de peinture, papiers, cartons, plastiques, emballages...

Recyclage :

MÉTAUX-VHU

· CRMM - CDA

rue de la pépinière
Ste-Marie Tél.: 0262 53 17 60

· CUB: Cambaie

St-Paul Tél.: 0262 45 58 58

· MÉTAL RÉUNION:

Bd de la Marine
Le Port Tél.: 0262 71 85 17

· GENERAL AUTOS:

St-Clotilde Tél.: 0262 28 08 46

St-Louis Tél.: 0262 26 67 70

Recyclage

Tél.: 0262 91 45 86

· SAMARAPATY

St-André Tél.: 0262 58 06 21

► **Les métaux sont le plus souvent rachetés:** choisissez des collecteurs de métaux déclarés en préfecture et des plate-formes autorisées.

► **Les emballages:** papiers, cartons, plastiques à recycler obligatoirement!

Plusieurs solutions:

- Collecte des bacs jaunes collectés moyennant le paiement de la redevance spéciale à la communauté de communes.
- Déchèteries (petites quantités)
- Centres de tri (gros volumes - tarifs sur demande).

► **Prestataire de collecte privé*:** *critères de choix pour un prestataire de collecte de déchets banals:

- Prestataire déclaré en préfecture en transport de déchets
- Traçabilité (Bordereaux de suivi, bons, factures) jusqu'aux filières conformes.
- Prix incitatif pour le recyclage (prix plus bas pour les déchets recyclables triés).

Les déchets non recyclables sont à orienter vers le centre d'enfouissement de Sainte-Suzanne ou celui de Saint-Étienne.
(tarif: à partir de 140 €/tonne).

Recyclage : EMBALLAGE

· Centre de tri de la CIVIS: *Chemin charrette – Saint-Pierre*

Tél.: 0262 22 41 67

· VAL OI: *Rue de la pépinière – La Mare – Sainte-Marie*

Tél.: 0262 23 74 01

· CYCLEA: *Rue Pierre Brossolette – Le Port*

Tél.: 0262 55 23 70

Aides à l'investissement

Vous pouvez bénéficier d'aides financières pour vos projets liés à l'environnement.

Renseignements auprès de la mission environnement de la CMA: Tél.: 0262 45 52 52

Relais Réunion du CNIDEP

(Centre national d'innovation pour l'environnement et le développement durable dans les petites entreprises)

Une plaquette de la mission environnement de la CMA.

Avec le soutien financier de



Contacts

· **La Région, pour les aides aux activités artisanales:** projets de développement comprenant un volet environnement (sur critères)

Tél.: 0262 48 70 43

· **L'Office de l'eau de La Réunion** pour les dispositifs de prétraitement des eaux comme le déboureur deshuileur.

Tél.: 0262 30 84 84

· **Le service prévention de la CGSS**

Tél.: 0262 90 47 00

· **L'Ademe**

Tél.: 0262 71 11 30